

**Affaires juridiques**

**CLR/n°13-123**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS**

**Séance du 13 mai 2013**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;  
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Laurent Brunereau ; M. Jérôme Casas ; M. Didier Cheramy ; Mme Martine Courtois ; M Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Louis Fournier ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

**Ont donné procuration**

M. Serge Babary à M. Loïc Vaillant ;  
Mme Laurence Cornu-Bernot à Mme Claude Ophèle.  
M. Marc Desmet à Mme Florence Alazard ;  
M. Patrick Riehl à M. Loïc Vaillant.

La procuration de Mme Régine Charvet-Pelo à M. Vaillant n'a pu être prise en compte, M. Vaillant étant déjà porteur de deux procurations.

**Ont donné procuration en cours de séance**

Mme Hélène Bertheleu à Mme Martine Courtois ;  
Mme Isabelle Laffez à Mme Claude Ophèle.

**Participaient à titre consultatif**

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Franck Estay, vice-président délégué aux technologies de l'information et de la communication ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, directrice des Ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; Mme Sylvie Marchand, directrice des technologies de l'information et de la communication ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Mme Danielle Poder, directrice de l'IUT de Tours ; M. Christian Proust, directeur de l'EPU de Tours.

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

## **Approbation de compte rendu**

### **Compte rendu du Conseil d'administration du 25 mars 2013**

Mme Laffez juge la rédaction (p 7) susceptible de créer des confusions dans l'esprit des lecteurs. En fait, ce sont les dispositifs en rentrée décalée des DUT « Réseaux télécom » et « Mesures physiques » qui rencontrent des problèmes d'effectifs et non les DUT eux-mêmes.

Mme Demonet constate (p 7) que son intervention sur la licence d'allemand ne figure pas au compte rendu et demande que soit ajoutée la phrase : « Mme Demonet s'interroge sur les raisons de la fermeture de la licence d'allemand. »

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P.J.) tel que modifié en séance.

\*

## **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **1 – Bilan de la politique d'impression**

M. Estay présente le bilan de la politique d'impression après la première année de mise en œuvre. Il rappelle que cette politique d'impression comprend trois volets : l'impression à destination des personnels ; l'impression à destination des étudiants ; la valorisation des services de reprographie. Cette politique répond à plusieurs objectifs : la mutualisation des moyens d'impression, avec la possibilité offerte aux usagers d'imprimer sur tous les copieurs de l'université ; l'amélioration des services rendus aux usagers avec de nouvelles fonctionnalités ; une réduction de l'empreinte écologique de l'établissement ; une maîtrise des coûts d'impression. Après une première année de mise en œuvre, on constate une forte réduction du nombre de copies qui est passé, en équivalent A4, de 24 millions en 2010 à 19 millions en 2012. L'économie réalisée s'élève à près de 150 000 €. Des informations seront prochainement communiquées aux composantes pour analyser plus finement l'activité par matériel et par composante et service.

M. le Président rappelle les objectifs de cette politique : réduire le volume de papier utilisé dans le cadre du développement durable et abaisser le coût de la reprographie, tout en conservant au moins une qualité équivalente à celle qui existait auparavant.

M. Brossard demande si la baisse des coûts est due à la nouvelle politique ou à une externalisation accrue.

Mme Marchand indique que les travaux confiés à l'extérieur régressent.

M. Lesigne fait observer que, dans les équipes de recherche mixtes, l'externalisation est difficilement mesurable, car, le budget alloué par l'EPST peut être utilisé pour acheter du papier ou externaliser des travaux sans que l'Université le sache.

M. Estay souligne que l'impression en couleur est un confort, mais qu'elle coûte dix fois plus chère que le noir et blanc. Or sa part ne cesse de croître et elle représente aujourd'hui 24 % des travaux, alors que les prévisions avaient été faites sur une base de 8 %.

Mme Alazard fait part de l'inquiétude des enseignants du site Tanneurs devant la perspective du transfert de l'imprimerie de ce site.

M. le Président entend ces inquiétudes. Mais il prend l'exemple de l'IUT de Blois qui, depuis sa création, fait reproduire ses fascicules à Tours sans aucun problème. C'est possible parce qu'il existe dans les composantes des copieurs qui permettent de photocopier les documents immédiatement nécessaires. Il souligne que, dans la perspective de cette réorganisation de l'activité de reprographie, le directeur général des services met en place des groupes de travail dans lesquels les utilisateurs sont invités à s'investir.

M. Fabbri indique qu'à l'UFR sciences et techniques, il a fait procéder en décembre 2012 à une enquête de satisfaction qui a donné des résultats mitigées. Elle a mis en évidence des dysfonctionnements dans le renouvellement des consommables, notamment le toner, et des glissements des coûts de reprographie vers les budgets « recherche ».

M. Estay reconnaît que des difficultés sont effectivement survenues, liées notamment au caractère multi sites de l'Université qui a engendré des erreurs dans la distribution du toner. Des solutions ont

été recherchées avec les fournisseurs, avec constitution au sein de l'établissement d'un stock de pièces et de consommables qui permet de réagir rapidement en cas de problèmes mineurs.

## **2 – Ecole supérieure du professorat et de l'éducation**

M. le Président rappelle que l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), qui doit être créée le 1<sup>er</sup> septembre 2013, est une structure académique, ce qui nécessite une collaboration entre les universités et avec le Rectorat. Le projet sera envoyé au Ministère le 25 mai. La navette doit permettre de soumettre le projet définitif au Conseil lors de la prochaine séance, le 10 juin.

Mme Imbault indique qu'un bon équilibre a été trouvé pour traiter le dossier avec la désignation par chaque Université d'un chargé de mission et par le Rectorat d'un correspondant. Le travail en est grandement facilité.

M. Houpert, chargé de mission pour l'Université, rappelle que cette structure nouvelle fera l'objet d'une accréditation par le Ministère pour la durée du contrat et sera portée par l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur. Elle sera rattachée à la communauté d'établissement (structure nouvelle qui devrait remplacer l'actuel PRES Centre Val-de-Loire Université). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ESPE, dont le périmètre sera plus large que celui de l'IUFM, devra assurer trois missions principales :

- la formation initiale des étudiants pour préparer le concours en master 1 leur permettant d'accéder aux métiers de l'enseignement ainsi que la préparation au master 2 afin d'assurer leur titularisation comme enseignant à l'issue de ce master ;
- la formation continue des enseignants des premier et second degrés ;
- la formation initiale et continue des enseignants du supérieur.

L'ESPE devra également développer un volet recherche, notamment mais pas seulement dans les sciences de l'éducation. Elle devra aussi diffuser les méthodes pédagogiques et innovantes et accompagner le développement des usages du numérique.

Pour mener à bien ce projet, un comité de pilotage et dix groupes techniques ont été créés.

Les masters pour accéder aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (masters MEEF) sont organisés autour de quatre mentions correspondant aux différents métiers :

- professeur des écoles ;
- professeur des lycées et collèges ;
- encadrement éducatif ;
- pratiques et ingénieries des formations.

Les parcours types de ces masters MEEF seront organisés autour de 5 blocs :

- disciplinaire ;
- didactique ;
- recherche ;
- contexte d'exercice du métier ;
- mise en situation professionnelle.

Les premiers concours seront organisés en 2014, à la fin du master 1. L'admissibilité comprendra deux épreuves : une épreuve de maîtrise des savoirs et une épreuve de mobilisation des savoirs disciplinaires et didactiques. L'admission comprendra également deux épreuves : une mise en situation professionnelle ; un entretien sur dossier.

M. Deman et Mme Bénard souhaiteraient une meilleure ouverture de ce master sur le monde socio-économique.

M. Houpert indique qu'il y aura 4 semaines de stage en M1 dont une vers le monde socio-économique. Par ailleurs, les diplômés de la mention « pratiques et ingénieries des formations » auront des compétences susceptibles d'intéresser bien au-delà du seul monde de l'éducation.

Mme Alazard demande que l'Université cesse d'être considérée comme un monde clos, coupé des réalités socio-économiques. La réalité, c'est que la plupart des étudiants travaillent pour payer leurs études, alors ils connaissent le monde socio-économique.

Sur le fond, Mme Alazard juge la méthode ministérielle totalement inacceptable, puisqu'il faut travailler dans l'urgence, dans le cadre d'une loi qui n'est pas encore votée, et avec des documents ministériels dont pas un n'est correctement écrit. Ainsi pour les reçus au CAPES, les conditions de stage seront redéfinies par circulaire chaque année, donc elle craint que les 9 heures annoncées ne soient valables que pour la première cohorte de M2. Si ces conditions de stage varient, notamment en raison de contraintes budgétaires, les universités risquent de devoir aménager leur M2 chaque année et l'organisation de l'année sera très problématique. Par ailleurs rien n'est dit ni sur les étudiants reçus

au concours mais recalés au M1, ni sur ceux plus nombreux reçus au M1 mais qui auront échoué au concours. Les élus « Ensemble à Tours » considèrent donc cette réforme comme un bricolage indigne de l'enjeu et qui fait courir un risque grave à la formation des enseignants. C'est pourquoi un moratoire serait nécessaire.

M. le Président juge effectivement la méthode inappropriée et précise que les demandes formulées par différentes institutions d'un report d'un an ont été rejetées. Toutefois, les Ministères envisagent l'année 2013-2014 comme une année d'expérimentation.

M. Wolf souligne qu'il est urgent de sortir du système actuel, qui place dans les classes des enseignants sans formation dont certains risquent de ne pas être titularisé parce qu'on ne leur a jamais donné la formation professionnelle nécessaire. Il pense que ce projet de loi est un compromis entre les demandes des divers lobbys.

M. Cheramy rappelle qu'il a connu une formation par alternance avec 9 heures de cours hebdomadaires et le reste du temps consacré à une formation didactique au sein du Centre pédagogique régional. Il considère que cela remplissait largement le temps du stagiaire. Il lui semble donc irréaliste de prévoir toutes ces heures de cours et un mémoire en plus. Par ailleurs, s'il s'agit de découvrir le monde socio-économique dans la perspective d'y occuper plus tard un emploi de cadre, les étudiants ne le découvriront ni avec une semaine de stage en M1, ni avec des « petits boulots ». Il suggère de bien distinguer entre ceux qui veulent passer le concours de recrutement d'enseignants et ceux qui souhaitent s'orienter vers une activité de formation dans les autres secteurs.

M. Houpert est bien conscient de la lourdeur de l'horaire pour des étudiants en alternance. Quant au stage de M1, il est surtout destiné à donner envie aux étudiants de connaître l'entreprise.

M. le Président souligne qu'il s'agit d'une réforme majeure puisqu'on crée un master clairement professionnel et non plus disciplinaire.

\*

## POLITIQUE GENERALE

### **Affaires financières**

#### **1 – Budget rectificatif n°1 2013**

M. Dailloux présente le projet de budget rectificatif n°1 (cf. P. J.).

Ce budget rectificatif ajoute 11,8 M€ de recettes au budget primitif. Ces recettes nouvelles sont notamment constituées par un ajustement de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à hauteur de 4 M €, par un ajout de 2 M € des subventions versées par les collectivités territoriales, par une dotation supplémentaire de 1,6 M € au titre des autres subventions de fonctionnement.

Les dépenses, quant à elles augmentent de 17 M €, qui se répartissent en 11,6 M € au titre du fonctionnement et 6,4 M€ au titre de l'investissement. Sur les 11,6 M € de dépenses de fonctionnement, 5,3 M € correspondent à une progression mécanique de la masse salariale et 6,3 M € à une augmentation des autres dépenses de fonctionnement (achats, services extérieurs...).

Par rapport au budget primitif notre capacité d'autofinancement se dégrade passant de 1,7 M € à 778 000 € et notre résultat tombe à - 2,9 M € contre - 1,9 M € au budget primitif. Enfin notre fonds de roulement s'établit, après ce budget rectificatif n°1, à 10,2 M € ce qui représente 16 jours de dépenses.

Enfin, il présente un tableau récapitulatif des différents plafonds d'emplois. Ainsi le plafond des emplois fixé par l'Etat s'établit à 2051, le plafond des emplois financés sur ressources propres à 363, soit un plafond global de 2 414.

M. le Président précise que Mme le Recteur a donné son accord à ce budget rectificatif.

Mme Alazard note l'apparition d'une ligne « contribution au redressement des comptes publics » qui concerne toutes les universités et qui est une ponction de l'Etat pour contribuer au redressement des comptes publics. Cette nouvelle ponction s'ajoute à la réserve de précaution de 421 000 €, c'est-à-

dire que le budget de l'Université, qui n'avait rien de faramineux, est amputé de 1,126 millions d'euros. Elle souhaite connaître les modes de calcul de cette nouvelle ligne.

M. Dailloux indique qu'il correspond à l'addition d'un pourcentage de la masse salariale et d'un pourcentage des autres dépenses de fonctionnement.

Mme Alazard s'interroge aussi sur la compensation boursière versée par l'Etat pour compenser l'exonération des droits d'inscription accordés aux boursiers.

M. Roncin précise que cette somme figure dans la dotation globale de fonctionnement pour un montant équivalent à celui de l'an dernier.

M. Roncin souligne que le budget prévisionnel a été trop optimiste quant aux crédits accordés par l'Etat, il y a donc un déficit de 300 000 € à combler. La réduction du fonds de roulement à 16 jours reste au-dessus des 15 jours fixés comme plancher par le Ministère. De plus, l'Université a inscrit dans son budget initial des sommes dont on sait par expérience qu'elle ne les dépensera pas, donc le fond de roulement se situe en réalité au-delà de 30 jours. D'ailleurs, il est aberrant de calculer le fonds de roulement en y incluant les traitements des titulaires car, si l'Etat garantissait le traitement des titulaires, notre fonds de roulement se situerait à 60 jours, mais, si l'Etat venait à être défaillant sur ce point, aucun établissement ne pourrait faire face.

Le conseil d'administration approuve :

- à l'unanimité le plafond d'emplois pour 2013 ;
- par 19 voix pour et 2 abstentions le budget rectificatif n°1 2013 de l'Université.

## **2 – Compte rendu de la commission des moyens**

M. Roncin présente le compte rendu de la commission des moyens (cf. P. J.).

La commission des moyens a donné un avis favorable :

- à des tarifs de DU et DIU ;
- à des tarifs de masters 2 internationaux de l'EPU ;
- au remboursement des frais pour des invités à un programme de recherche.

Sur ce dernier point, les remboursements se feront soit aux frais réels, soit conformément aux règles applicables en matière de remboursement (décret n°2006-571 du 3 juillet 2006), tant pour le personnel que pour les étudiants non doctorants se déplaçant dans le cadre de leur cursus.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

## **Ressources humaines**

### **1 – Convention avec KEOLIS**

M. le Président propose une convention avec KEOLIS (cf. P.J.) destinée à favoriser le recours du personnel de l'Université aux transports en commun grâce à des abonnements à tarif préférentiel.

Le Conseil approuve la convention à l'unanimité.

### **2 – Action sociale d'initiative universitaire « transport »**

Mme Alary-Dénéchaud rappelle que l'Université avait signé une convention avec Fil Bleu pour prendre en charge une partie du coût de l'abonnement à Fil bleu payé par les personnels de l'Université utilisant les transports en commun. Cette convention prévoyait que le coût de l'abonnement de 36 € était pris en charge à hauteur de 50 % par l'employeur (soit 18 €) et à 10 % par Fil Bleu (soit 3,6 €). Il ne restait donc à la charge des personnels que 14,40 €. Dans le cadre du renouvellement de cette convention qui arrivait à expiration au 30 avril 2013, Fil Bleu a décidé de supprimer son aide exceptionnelle de 10 %. Afin de ne pas pénaliser les personnels, et pour les inciter à utiliser les transports en commun, l'Université a décidé de créer une action sociale d'initiative universitaire « transport » (ASIU Transport). Ainsi, elle continuera à financer 50 % du coût de l'abonnement (18 €) et complétera par une action sociale d'un montant de 6 €. Au total, l'Université financera donc 24 € alors que l'agent n'aura plus à payer que 12 € pour un abonnement à 36 €.

De plus, cette ASIU « Transport » est étendue à l'agglomération blésoise, à Fil vert et à la SNCF pour les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Le Conseil approuve à l'unanimité les dispositions de l'ASIU « Transport ».

## **Etudes, Vie de l'étudiant et Culture**

### **1 – Ouverture de la licence d'allemand**

M. le Président indique que cette question est mise à l'ordre du jour à la demande d'élus. Il rappelle que le Conseil d'administration a décidé au mois de septembre 2012, en votant la lettre de cadrage budgétaire, la fermeture des formations dont le nombre d'étudiants est inférieur à 20 étudiants pour les licences professionnelles et pour un parcours licence ; à 17 étudiants pour les M1 ; à 13 étudiants pour les M2 ; à 5 étudiants pour l'agrégation.

Lors de la dernière séance du conseil, 25 formations étaient en-dessous des seuils précités. Toutefois, il avait indiqué que des arguments justifiaient le maintien de certaines de ces formations. S'agissant de la licence d'allemand, il avait décidé au vu de ses faibles effectifs (5 étudiants en L1, 5 en L2 et 8 en L3) de ne pas proposer de dérogation permettant l'ouverture du L1 d'allemand. Il fallait au préalable vérifier le nombre d'inscrits à l'issue de la procédure d'inscription post bac. La vérification a fait apparaître 41 vœux dont 7 en première intention. C'est très similaire à 2012 où il y avait 43 vœux dont 6 en première intention et 5 étudiants finalement présents. On constate que des étudiants veulent bien étudier en allemand, mais qu'ils choisissent d'autres filières que la licence d'allemand.

Mme Alazard souligne que ce sont les élus « Ensemble à Tours » qui ont demandé ce réexamen. Elle remercie le Président d'y avoir fait droit. Or, ce n'est pas un sujet mineur, car si on n'ouvre pas la licence d'allemand, c'est sans doute pour plus d'une année. Elle souligne qu'on ne saurait se satisfaire de la fermeture de la licence d'allemand au motif qu'il existe à l'Université des doubles cursus associant l'allemand à une autre spécialité comme le droit ou l'histoire par exemple. Pour sa part, elle considère que la fermeture de la licence menacera à terme ces diplômés, car si on ne forme plus de germanistes, il n'y aura plus d'enseignants d'allemand dans le second degré et donc plus d'élèves connaissant l'allemand pour alimenter ces doubles cursus. Par ailleurs, les contacts qu'elle a eus lui ont prouvé que cette licence jouit d'une reconnaissance sociale dont témoigne la pétition remise en séance.

M. le Président souhaiterait que beaucoup d'étudiants fassent de l'allemand et pas seulement à titre auxiliaire. Mais il y a une réalité : 5 étudiants en première année dont 3 ont obtenu leur premier semestre.

M. Fournier souligne qu'il y a un intérêt de la CCI et du MEDEF pour cette licence tournée vers la médiation culturelle. Cette licence a évolué, mais elle a encore besoin de se réformer et nos partenaires sont prêts à aider à cette évolution.

En réponse à Mme Ophèle, Mme Imbault indique n'avoir pas constaté d'évolution notable dans la maquette entre 2011 et 2012. De plus, elle ne retrouve pas dans la maquette de licence l'aspect médiation culturelle, sur ce point il y a manifestement confusion avec le master.

Un long débat s'instaure sur la réforme de la licence d'allemand. Chacun souhaite cette réforme, mais admet que cela va demander du temps.

M. Wolf rappelle que, lors du précédent conseil, les élus du SGEN-CFDT sont intervenus pour proposer que la non-ouverture de la première année de la licence d'allemand soit conditionnée au nombre de bacheliers souhaitant s'inscrire dans ce cursus. Car, au-delà de la question stratégique dans la politique de l'établissement, mais également du département d'allemand, pour s'adapter aux évolutions en matière d'orientation des étudiants et aux demandes de la société, se pose avant tout le bien-fondé pédagogique d'un enseignement en première année à 5 ou 10 étudiants inscrits. Dans la gestion d'une dynamique pédagogique, il ne paraît pas extrêmement judicieux d'ouvrir une année d'étude. Il lui semble important d'aborder la question de l'orientation stratégique de l'établissement à propos de l'enseignement de l'allemand. Quel projet avons-nous ? Quelles synergies proposons-nous ? Quelles innovations pédagogiques développons-nous ? Il souligne avant tout les paradoxes dans lesquels se trouve l'enseignement de l'allemand. L'université, les équipes pédagogiques ont développé depuis plusieurs années des filières où l'enseignement de l'allemand apporte une plus-value indéniable aux étudiants tant d'un point de vue des connaissances acquises que de la valorisation en termes de diplômes :

- filière Droit-Langues qui attire les étudiants en nombre, permettant de développer une double compétence ;
- double diplôme avec nos partenaires allemands, comme en histoire ou à la rentrée prochaine en musique ou encore l'ouverture depuis deux ans d'une licence de Droit Franco-Allemand,
- filière LEA qui propose là aussi un apprentissage et une formation de plusieurs langues.

L'allemand est dans notre université, une langue enseignée dans le cadre de cursus ouvrant sur des doubles compétences : disciplinaires et linguistiques. Or, il constate que le soutien de l'allemand au sein de l'Université engendre, et c'est là le paradoxe, une désaffection pour un enseignement dont une des principales voies professionnelles reste l'enseignement : la licence d'allemand. Il peut y avoir d'autres facteurs à cette désaffection. D'abord, le choix des étudiants et plus largement des familles, dans le choix des langues et du projet professionnel ; en effet, le choix de l'apprentissage de l'allemand reste un facteur du point de vue des certaines familles comme un choix discriminant ou pour être plus explicite, un choix d'excellence plus au moins imposé aux élèves au collège, puis au lycée. C'est pourquoi il est de tradition de dire que nous retrouvons les bons élèves parmi ceux qui ont choisi l'allemand, même si ce n'est pas toujours vérifié, car l'allemand peut être choisi comme moyen de contournement de la carte scolaire. Quelles sont les conséquences de ces choix familiaux ? S'ils sont de bons élèves, ils seront plutôt orientés vers des filières scientifiques, pas forcément prédisposés ensuite à poursuivre un cursus classique d'allemand ou vers des filières littéraires où l'attraction des classes préparatoires est très forte et ce d'autant plus qu'en quelques années le nombre de places offertes a augmenté significativement. Ainsi, les candidats potentiels pour intégrer une licence d'allemand sans double compétence se réduisent fortement car logiquement, en dehors de l'intérêt pour cette langue, le choix des élèves et des familles revêt un caractère utilitaire.

Il convient face à ces constats de rebondir. En plus des éléments précédemment évoqués, il est possible de proposer des pistes complémentaires :

- création d'un pôle de formation franco-allemand permettant par un portail unique de donner une lisibilité à toutes les formations (double diplômes en histoire et en musique, licence droit-langues avec un parcours allemand, licence de Droit franco-allemand, licence d'allemand) ;
- Mise en place d'une licence 3 avec un parcours renforcé permettant d'accueillir les étudiants en réorientation des autres parcours et filières ou des élèves issus des CPGE.

Constatant qu'il n'y aucune perspective d'augmentation à court terme des effectifs, M. le Président demande au Conseil de confirmer le refus d'une dérogation pour l'ouverture du L1 d'allemand à la prochaine rentrée universitaire.

Le Conseil refuse l'ouverture du L1 allemand à la rentrée 2013 par 11 voix contre, 2 pour et 5 abstentions.

M. le Président propose de donner mission à Mme Imbault et M. Fournier pour aider les collègues germanistes à proposer une licence tournée vers la médiation culturelle avec l'aide des entreprises et à la proposer avant fin 2013.

## **2 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 11 avril 2013**

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a élu un représentant BIATSS et deux représentants étudiants à la commission d'aide à la mobilité.

Le CEVU a approuvé :

- des maquettes de DU et DIU ;
- des modifications de maquettes pour la rentrée 2013 ;
- des conventions :
  - o avec l'Académie d'Orléans-Tours, l'Université d'Orléans le CNAM et l'ONISEP en matière de formation continue ;
  - o avec le lycée Voltaire d'Orléans sur la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
  - o avec la Région Centre, l'Agence régionale de santé du Centre, le CHR-U de Tours et l'école d'infirmiers-anesthésistes ;
  - o avec l'Institut de formation en ergothérapie ;
  - o avec l'Institut régional de formation des techniciens de laboratoire médical ;
- des conventions de relations internationales :
  - o avec Wilfrid Laurier University (Canada) ;

- avec l'Université de Sidney (Australie) ;
- avec l'Université de Lomé (Togo) ;
- avec City University of Hong Kong, Khsar (République populaire de Chine) ;
- avec l'Université des Sciences et Technologies d'Hanoï – Hoa Lac d'un consortium d'établissements français ;
- relative à la délocalisation à Ho Chi Minh Ville du master « mathématiques et applications » avec les Universités d'Orléans, de Paris 13 et l'Ecole Polytechnique.

Le CEVU a entendu :

- une information sur la nouvelle procédure d'accréditation des universités telle que prévue dans le projet de loi ;
- une présentation du Pôle de production pédagogique.

M. Giacometti souligne que la délocalisation du master « mathématiques et applications » à Ho Chi Minh Ville permet le recrutement de bons étudiants vietnamiens. Il regrette que l'Université ne réussisse pas à en attirer plus en doctorat.

En réponse à M. Brunereau, Mme Imbault indique qu'il n'y a pas d'horaire minimum en DU et DIU.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 11 avril 2013.

## **Affaires générales, juridiques et statutaires**

### **1 - Nomination d'un chargé de mission**

M. le Président propose la nomination de M. Adnan Hamed comme conseiller spécial du président chargé de la mise en place d'un réseau de médecins de proximité. Il exercera ces fonctions jusqu'à la date de son départ en retraite, dans les trois années qui viennent. Il rappelle que les SUMPPS sont chargés à titre principal de mettre en œuvre des actions de prévention et ne peuvent pas faire de prescriptions médicales en dehors du planning familial.

Mme Alazard regrette qu'à la différence d'autres universités, Tours n'a pas choisi de mettre en place un service de soins comme autorisé par le décret du 7 novembre 2008, qui permet de demander l'agrément en tant que centre de santé. C'est un outil important pour lutter contre les précarités médicale et sanitaire, puisque les médecins peuvent prescrire au-delà des situations d'urgence et des actes de prévention.

M. le Président indique qu'il s'agit d'une politique délibérée de sa part. En effet, il sait par expérience que lorsqu'un service à la double mission de prévention et de soins, l'aspect curatif finit toujours par prendre le pas sur l'aspect préventif. Il rappelle par ailleurs que Tours est la ville de la Région Centre ayant la plus forte densité médicale. Il préfère donc constituer un réseau de médecins de proximité vers lequel les praticiens du SUMPPS pourront orienter les étudiants qui ont besoin d'une prescription médicale. C'est la mission dont sera chargé M. Hamed.

M. Brossard fait observer que M. Hamed va être remplacé en tant que directeur du SUMPPS. Il s'interroge donc sur le coût pour le budget du SUMPPS de ces deux fonctions.

M. le Président précise que pour le SUMPPS, la nouvelle organisation se fait à budget constant.

Le Conseil approuve à l'unanimité la nomination de M. Adnan Hamed comme conseiller spécial du président chargé de la mise en place d'un réseau de médecins de proximité.

### **2 – Nomination de la directrice du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé**

M. le Président propose la nomination de Mme Emilie Arnault, médecin diplômé de santé publique, en tant que directrice du SUMPPS. Comme son prédécesseur, elle exercera ses fonctions à mi-temps.

Le Conseil approuve à l'unanimité la nomination de Mme Arnault en tant que directrice du SUMPPS.

\*

## QUESTIONS DIVERSES

### 1 - Collation de doctorats *honoris causa*

M. le Président propose, après avis favorables du Conseil scientifique et du Ministère des affaires étrangères, que le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Tours soit décerné à quatre grands chefs cuisiniers. Il s'agit de :

- M. Martín Berasategui Olazábal de nationalité espagnole ;
- M. Kiyomi Mikuni de nationalité japonaise ;
- M. Philippe Rochat de nationalité suisse ;
- M. Pierre Wynants de nationalité belge.

Le Conseil approuve à l'unanimité la collation du titre de docteur *honoris causa* aux intéressés.

### 2 – Prix de vente d'un sweat-shirt « Université de Tours »

M. le Président propose qu'il soit vendu 20 €. Ces sweat-shirts peuvent être vendus aux étudiants comme aux personnels.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 h 30.

A Tours, le 14 mai 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 6.